

Pour ce qui est de la motion dont nous sommes saisis, la proposition d'amendement a-t-elle été agréée? Acceptez-vous, monsieur Green, la proposition de M. Herridge?

M. GREEN: Je l'accepte si le Comité souhaite que toutes les sociétés soient visées dans la motion mise aux voix par le président.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le Comité n'a pas encore été invité à se prononcer sur la motion. Le Comité désire-t-il que la motion de M. Green, modifiée, dont il est présentement saisi figure en appendice à notre rapport?

M. APPLEWHAITE: Non, monsieur le président. Il devrait y avoir un rapport distinct.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je devrais dire: Le Comité désire-t-il que nous présentions un rapport distinct? Il convient peut-être de régler ce point dès maintenant.

M. MACINNIS: J'invoque l'application du Règlement, monsieur le président. Le Comité n'a pas à s'occuper de cette motion ni à soumettre des vœux, mais simplement à demander les instructions à suivre dans l'étude de la question des vœux à soumettre. Nous n'avons pas ce soir à adopter de mesures importantes, mais simplement, si je ne m'abuse, à demander à la Chambre les instructions qui nous permettront d'étudier une question déterminée.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Je lis la motion. M. Green, appuyé par M. Herridge, propose:

Que le Comité demande les instructions nécessaires pour qu'il puisse étudier la question d'étendre la compétence de la Commission des transports, afin de lui permettre, quand il s'agira d'approuver ou de reviser le tarif d'une société qui relève de sa compétence, de mener une enquête minutieuse, de tenir compte des transactions relatives à des sociétés ayant un rapport d'affiliation avec ladite société et de formuler des vœux à cet égard.

M. MURRAY: Monsieur le président, ne disons-nous pas au Gouvernement, en somme, qu'il doit faire telle ou telle chose?

M. GREEN: Pas du tout.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre, à l'ordre! Veuillez poursuivre, monsieur Murray.

M. MURRAY: N'est-il pas permis de dire que nous allons ainsi indiquer au Gouvernement les mesures qu'il devrait prendre, à notre sens, vis-à-vis de la Commission des transports? De quel droit agissons-nous ainsi?

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Ce n'est pas du tout ce que nous faisons. Nous demandons simplement de nouvelles directives.

M. MURRAY: Nous demandons la permission d'étudier la question?

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Précisément.

M. MURRAY: Nous n'avons pas le droit de conseiller la Commission des transports.

Le VICE-PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le Comité désire-t-il adopter la motion? Que ceux qui sont en faveur disent oui. Que ceux qui la rejettent disent non. A mon avis, les oui l'emportent.

L'examen de cette question étant terminé, allons-nous maintenant nous ajourner au bon plaisir du président? Avant que nous levions la séance, je tiens à dire que je ne m'attends pas à occuper la présidence encore bien longtemps. Je remercie les membres du Comité de la collaboration qu'ils m'ont accordée.

C'est la première fois que je dirigeais un comité. J'ai trouvé la tâche agréable et j'ai écouté avec intérêt les arguments d'ordre juridique, la description géographique que nous a faite notre ami M. Herridge et les questions qui ont été débattues ici. On peut dire, je crois, que l'harmonie a marqué nos débats et, encore une fois, merci de votre collaboration.

M. GREEN: A mon avis, monsieur le président, vous vous êtes très bien acquitté de votre tâche.